



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 13/06/2023.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 23 délégués n° ordre 2023-10 Présents : 19 votants : 19
--

Étaient présents : 19 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**7 présents**).

Pour les suppléants : Madame Nathalie BUGER remplaçait M. Christian LAFOUGERE, Messieurs Alain MOULUCOU remplaçait M. Alain PALADIN, Christophe MELON remplaçait M. Georges LEBON, Patrick YON remplaçait M. Christian GIRARDI, Jean-Pierre DESPERIERE remplaçait M. Jean-Marc LLORCA. (**5 présents**).

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Valérie TONIN, Messieurs Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (**4 présents**).

Pour les suppléants : Messieurs Pascal LEGENDRE remplaçait M^{me} Paulette LABORDE, Lionel LABARTHE remplaçait M. Joël CHRETIEN, Alain POLO remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Martine RIEUCROS, Messieurs Alain PALADIN, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE.

Albret Communauté : Mesdames Evelyne CASEROTTO, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Jean-Louis MOLINIE, Dominique HANROT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture047-200020550-20230620-DL2023_10-DE
Reçu le 27/06/2023

N° Ordre : 2023-10

Objet : Création d'emplois non permanents – accroissement temporaire d'activité – recrutement ponctuel

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23. 1,

Considérant la nécessité de recruter temporairement du personnel pour faire face aux besoins non permanents des services du SMICTOM LGB,

Le Président propose le tableau des emplois non permanents suivant, à l'assemblée

Service	Nombre de postes	Grade de recrutement	Fonctions	Durée hebdomadaire de travail
DECHETTERIE	2	Adjoint technique	Gardien de déchetterie	11 heures
DECHETTERIE	3	Adjoint technique	Gardien de déchetterie	35 heures
DECHETTERIE	2	Adjoint technique	Chauffeur PL (bas de quai)	35 heures
COLLECTE	6	Adjoint technique	Collecte des ordures ménagères	35 heures
ATELIER	1	Adjoint technique	Opérateur en maintenance polyvalent	35 heures
DECHETTERIE / SIEGE	1	Adjoint technique	Technicien de surface	20 heures

Le Comité Syndical, considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De procéder au recrutement direct d'agents contractuels de droit public occasionnel pour une période de 6 mois, allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023. Ces emplois relèvent de la catégorie C. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents et de l'habiliter à ce titre à conclure leur contrat d'engagement.
- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 28/06/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance
Philippe LAGARDE